



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
07/08/2017

Dossier complet le :
24/10/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0188

1. Intitulé du projet

Ancien site TRIMETAL – 63, avenue de la République à AUBERVILLIERS (93)
division de l'unité foncière sis 49-63 et 67 avenue de la République et 8 à 12 rue Guyard Delalain à Aubervilliers en 5 lots en vue de la réalisation d'immeubles à destination principale d'habitats collectifs, de commerces et de services

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le projet consiste en la réalisation de 5 îlots de bâtiments dédiés aux logements, hébergement et activités sur un site de 9083 m ² . Le projet développera une SDP de 26 260m ² . Une voirie de desserte interne de moins de 100m est créée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du site comprendra hébergement et activités:

- des commerces et activités de service, notamment, de l'artisanat et du commerce de détail, de la restauration, du commerce de gros, de l'hébergement hôtelier et touristique, et éventuellement, des activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et au cinéma.
- De l'habitation, au logement comme à l'hébergement.

Éventuellement :

- Activités des secteurs secondaires et tertiaires comme des bureaux et des centres d'exposition ;
- Des équipements d'intérêt collectif et services publics

Les constructions existantes sur le site seront toutes démolies.

Elles étaient destinées à des activités des secteurs secondaires et tertiaires, notamment à l'industrie.

Superficie du site : 9083 m².

Le projet développera une SDP de 26260m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de densifier le bâti urbain, et de proposer des nouveaux logements sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

Il entre dans le cadre de la densification recherchée autour des pôles de transports en commun, densification poursuivie par le Schéma Directeur d'Ile-de-France.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera :

- destruction de la dalle en béton existante
- démolition des vestiges des anciennes installations de gestion de fret (pour le stockage de matériel électrique),
- excaver au moins 50 cm au droit des zones non bâties (espaces verts et voiries),
- réalisation des excavations nécessaires pour la mise en oeuvre des parkings enterrés.
- réalisation des bâtiments,
- réalisation des espaces extérieurs (privés et publics) comprenant les ouvrages nécessaires (mail piéton, voie de desserte),
- couverture de l'ensemble du site en surface par un dallage (au droit des bâtiments), un revêtement spécifique pérenne (au droit des voiries) et une couche de terre végétale saine d'apport au droit des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet sera composé de :

- 18 650 m² de SDP dédiée à l'habitation
- 7 610 m² de SDP dédié aux activités.

Stationnement : 1 place/appartement, 1/120m de SdP

L'épaisseur projetée des nouvelles constructions ou parties de construction à destination d'habitation, prévues le long des voies, est au plus égale à 13,50 mètres. Cette épaisseur pourrait être dépassée dans le cas particuliers où les constructions sont situées :

- Entre 2 espaces publics parallèles, quand elles préservent des vues entre ces deux espaces.
- A l'angle de deux voies, pour mettre une composition architecturale harmonieuse.

Un nouveau mail piéton, qui traverse le projet, amène la division du terrain en 2 unités foncières indépendantes. Pour éviter de perturber la circulation sur l'avenue de la République, aucun accès automobile n'est projeté sur cette voie. 1 accès automobile est projeté : sur la voie nouvelle. Les constructions neuves sont conçues de façon à permettre l'accès aux logements et aux halls des bâtiments directement depuis les voies publiques ou le mail piéton central. Les aménagements extérieurs permettent un accès aisé aux personnes à mobilité réduite.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les différents bâtis sont soumis à Permis de Construire lequel devant faire l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale (présente demande d'examen au cas par cas).

Le projet ne semble pas soumis à la Loi sur l'Eau, notamment au vu :

- du rejet des eaux pluviales au réseau,
- de l'absence pré-supposée de zones humides,
- de l'inscription du projet en dehors des zones inondables.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	9 083 m ² sur
Nombre de lots prévus	5
Surface de plancher (SDP) logements	18650 logements 7610 commerces
Hauteur des constructions	environ 28m
Nombre de niveaux de sous-sols.....	3
Nombre de place de stationnement.....	1 place/appartement, 1/120m de SdP
Emprises des espaces extérieurs arborés et plantés.....	50% de la superficie libre
Linéaire de voiries créé.....	inf. à 100m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

49-63 et 67 avenue de la République, et 8 à 12 rue Guyard Delalain à Aubervilliers (93300) références cadastrales :AY0082-AY0045-AY0046-AY0096

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 5 4 ' 3 6 " 28E Lat. 0 2 ° 2 3 ' 1 1 " 69N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF II la plus proche correspond au parc départemental de la Courneuve situé à environ 3 km au nord. A noter que la parc fait également partie du réseau Natura 2000 (ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'APB la plus proche correspond au Glacis du Fort de Noisy-le-Sec à environ 4 km au Sud-Est du secteur à projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est identifié au sein du territoire de Plaine Commune, pour lequel une PPBE (Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement) est en vigueur pour la plan 2014-2018. A noter également que l'avenue de la République (RD20) est classée en infrastructure sonore de catégorie 3 (fuseau de bruit de 100m de part et d'autre de l'axe de la voie).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inscrit en proximité de : - à environ 250m à l'Est ; L'ancienne manufacture des allumettes dont la cheminée est inscrite a l'inventaire nationale par arrêté du 7 avril 2005 - à environ 450m au Nord-Ouest ; L'Eglise Notre-Dame-des-Vertus, Classée monument historique par arrêté du 17 juillet 1908

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est inscrit en dehors des zones potentiellement humides en Ile-de-France (visualisation Carmen / DRIEE)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par : - Un plan R111.3 concernant les Mouvements de terrains du à la présence de carrières souterraines ; approuvé le 18/04/1995 - Un PPRn Mouvements de terrains différentiels - tassements différentiels (correspondant aux travaux menés suite au R111-3) prescrit le 23/07/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la carte des zones à risque de pollution des sols publiée par la DRIEE, le site est une zone avec de la pollution avérée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est incluse dans la ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aubervilliers n'est pas concerné par la présence de site inscrit ou classé au titre du Code de l'Environnement.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones « NATURA 2000 » les plus proches du projet sont : • Sites de Seine-Saint-Denis : Site de la directive 'Oiseaux', La Corneuve dont l'entité la plus proche est à environ 2,6 km au nord du projet, • Sites de Seine-Saint-Denis : Site de la directive 'Oiseaux', Epinay-sur-Seine à environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du Bois de Vincennes à environ 8km au Sud-est du secteur.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs habitants seront alimentés en eau potable à partir du réseau d'adduction existant. Pour la réalisation des infrastructures, le pétitionnaire devra étudier l'éventualité d'une présence de nappes perchées et dimensionné si besoin un pompage en phase chantier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le creusement des deux niveaux de sous-sols de parking entrainera une gestion approprié de l'excédent de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone où la richesse écologique est faible. Le secteur n'appartient en effet à aucune trame bleu oui verte identifiée au SRCE. Le corridor le plus proche correspond au canal de Saint-Denis, à environ 500 m au Sud Ouest du site. Le site en lui même est à caractère industriel et largement minéralisé. Les espaces végétalisés du secteur susceptibles d'accueillir une écologie urbaine légèrement plus notable correspondent aux squares et parcs urbains.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones « NATURA 2000 » les plus proches du projet sont : • Sites de Seine-Saint-Denis : Site de la directive « Oiseaux », Le Parc Départemental de la Courneuve dont l'entité la plus proche est à environ 2,6 km au nord du projet, • Sites de Seine-Saint-Denis : Site de la directive « Oiseaux », Le parc Départemental de L'île-Saint-Denis à environ 5,3 km au nord-ouest du projet, et • Sites de Seine-Saint-Denis : Site de la directive « Oiseaux », Le Parc Départem

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé hors zone inondable par débordement de cours d'eau. Il est concerné par un aléa de remontée nappe fort Le site est également concerné par un plan R.111.3 concernant les Mouvements de terrains du à la présence de carrières souterraines et un PPRn Mouvements de terrains différentiels – tassements différentiels (correspondant aux travaux menés suite au R111-3) a
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La possibilité de sols contenant des polluants dans le site pose des risques sanitaires. L'ensemble de la problématique a été étudié par BURGEAP. Une synthèse des études entreprise est proposée en Annexe 8 du dossier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs habitants se déplaceront dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. La proximité avec le Métro ligne 7, et le maillage du réseau Bus en proche couronne, réduiront la part modale affectée à la voiture. Néanmoins, quelques mouvements quotidien en heures de pointe seront effectifs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déplacements induits par la réalisation du projet induiront des générations de bruit, qui resteront peu significative au regard du trafic déjà existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le contexte urbain (habitations, gare, zones de stationnement, logements) crée une ambiance lumineuse modérée (éclairage public, feux des véhicules, éclairage des logements et commerces).</p> <p>Le projet lui-même engendrera des émissions : éclairage des logements, feux des véhicules.</p> <p>L'ensemble reste modéré, et ne générera pas de nuisance pour les riverains.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans une certaine mesure, les véhicules utilisés par les résidents futurs seront source d'émission.</p> <p>Le chauffage des bâtiments peut occasionner, au moins indirectement, des émissions de gaz à effet de serre. L'application des normes de performance thermique devrait atténuer cet effet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le branchement sur le réseau d'eaux pluviales sera effectuée conformément aux dispositions des règlements en vigueur. Les aménagements réalisés sur le terrain, de quelque nature qu'ils soient, constructions, installations et aires imperméabilisées...seront réalisés pour garantir le libre écoulement des eaux pluviales vers le réseau collecteur (en raison de la présence de gypse dans le sous-sol)</p> <p>Le débit qui sera rejeté dans le réseau collectif ne sera pas supérieur au débit de fuite autorisée par la réglementation en vigueur sur la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux engendreront des déchets de chantier.</p> <p>En fonctionnement, les logements seront source de déchets ménagers et assimilés. Ils seront collectés par le service en place sur la commune de Aubervilliers</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Basilique cathédrale de Saint-Denis est la seule site du patrimoine architectural proche du site (3.3km nord ouest de la site). Les impacts en termes de covisibilité semblent nuls.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets pris en compte à la lecture des avis rendus par les Autorités Environnementales sont les suivants :

- ZAC du Fort Aubervilliers à Aubervilliers et Pantin / 36 Ha, 2000 logements pour 5000 habitants.

Principaux enjeux concernent les risques naturels et technologiques, la pollution des sols, la gestion d'eau et de l'énergie, le climat, le paysage, les déplacements et les nuisances associés. Il n'aura pas de grands impacts cumulés avec le projet sauf éventuellement en ce qui concerne les déplacements automobiles et les nuisances associés.

- Le projet immobilier Cités-Barbusse à Aubervilliers : Rénovation urbaine du quartier des Quatre Chemins

Principaux enjeux concernent les risques naturels et technologiques, la pollution des sols, la gestion d'eau et de l'énergie, le climat, le paysage, les déplacements et les nuisances associés.

- ZAC Canal à Aubervilliers: construction d'un nouveau quartier 300 logements, sur une emprise de 17 Ha.

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont la pollution et la stabilité du sols, le risque inondation, les déplacements, la qualité de l'air et le bruit.

-ZAC Porte-Chemin-Verte à Aubervilliers. Un quartier de 800 logements, des espaces verts et des commerces sur une emprise de 49500 m2. Les enjeux sont la pollution des sols, les transitions paysagères et la maîtrise des inondations pluviales. Il n'aura pas de grands impacts cumulés avec le projet.

Les principaux impacts cumulés concernent les déplacements (cumul des trafics générés) et des nuisances associées (bruit, qualité de l'air...), qui restent logiquement faibles aux vues des trafics existants. Par ailleurs, les trafics générés sont à considérer dans une mobilité renforcée par l'accès aux transports en commun structurants

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a fait l'objet :

- D'analyses et plan de gestion au regard de la qualité du sols (synthèse des études en annexe 8). A cet effet, la société MZL atteste qu'elle prendra en charge les dépollutions et les prescriptions associées au plan de gestion établi au préalable.
- De la définition d'une stratégie concernant la gestion des eaux pluviales.

Le projet fera également l'objet :

- d'études concernant la présence d'eau dans le sous-sol, en amont de la conception des infrastructures.
- d'études géotechniques permettant d'alimenter les réflexions de conception.
- Du dimensionnement adéquat des façades vis à vis du bruit perçu.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux naturalistiques sont très faibles.

Pour les autres aspects, MZL a pris en compte les enjeux relatifs à la gestion des pollutions et à la gestion des eaux pluviales.

Concernant les études associées à la connaissance du sous-sol, MZL s'engage à les réaliser en parallèle des études de conception.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet tient compte des enjeux locaux en raison de leur proportion, et qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

MZL s'engage également à faire dimensionner les protections acoustiques de façades en fonction du bruit associé aux infrastructures routières

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe volontaire n°7 : Diagnostic environnemental préliminaire.
- Annexe volontaire n°8 : Synthèse des études de pollution

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

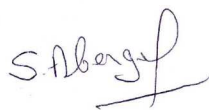


Fait à

Boulogne-Billancourt

le, 19/10/2017

Signature



sur le cadre ci-dessus

- Demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact
3. Annexes Obligatoires

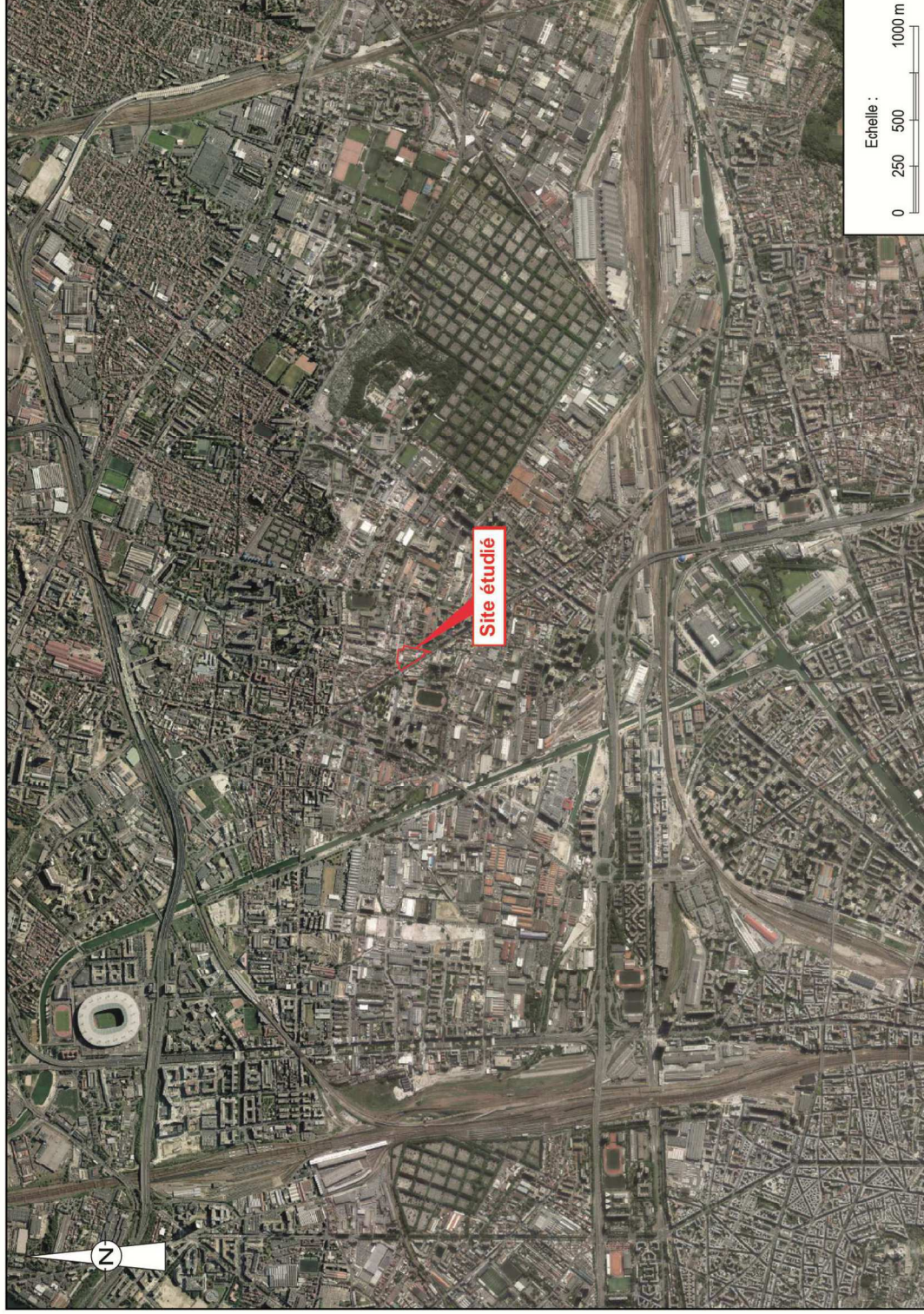


Figure 1 : localisation du projet

- Demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact
3. Annexes Obligatoires



Figure 2 : localisation des prises de vue



Photographie 1 : le site depuis Avenue de la République



Photographie 2 : le site (accès voiture et accès piéton) depuis Avenue de la République



Photographie 3 : le site (accès voiture) depuis Avenue de la République



Photographie 4 : le site depuis Avenue de la République



Photographie 5 : le site depuis Avenue de la République



Photographie 6 : le site (accès piéton) depuis Avenue de la République



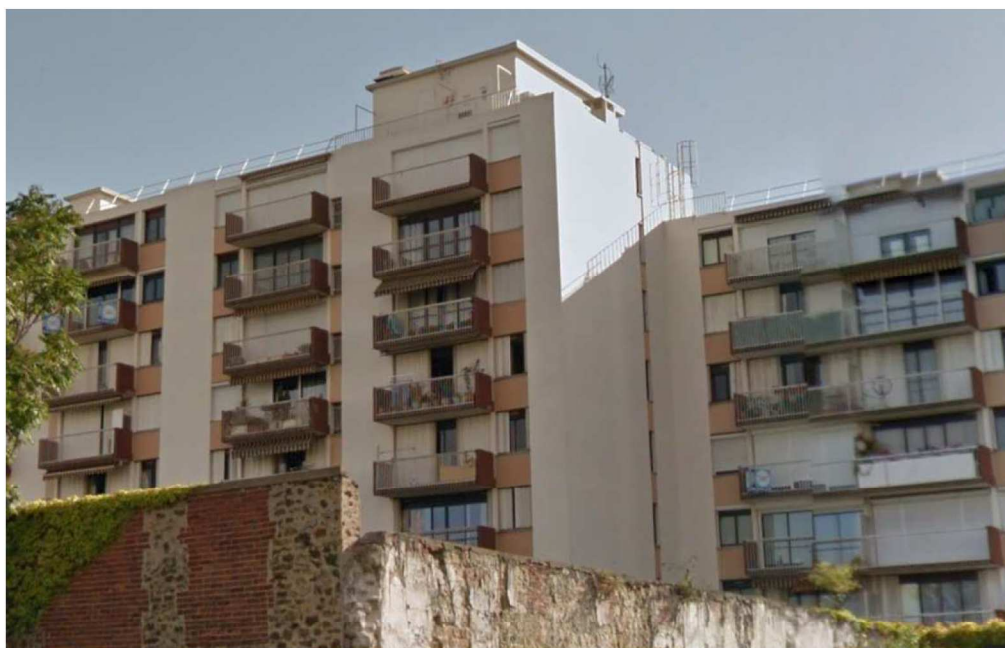
Photographie 7 : Les bâtiments en face du site, Avenue de la République



Photographie 8 : TOTAL station-service en face du site, Avenue de la République



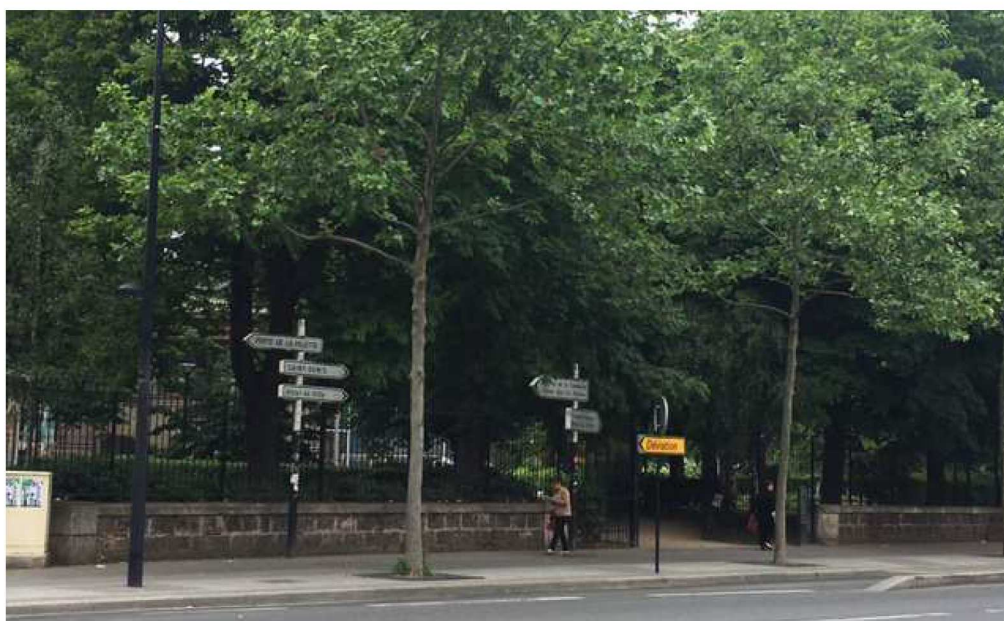
Photographie 9 : Park Paul Bert



Photographie 10 : Immeuble/logement derrière Park Paul Bert



Photographie 11 : La crèche Scoubidou depuis le Park Paul Bert



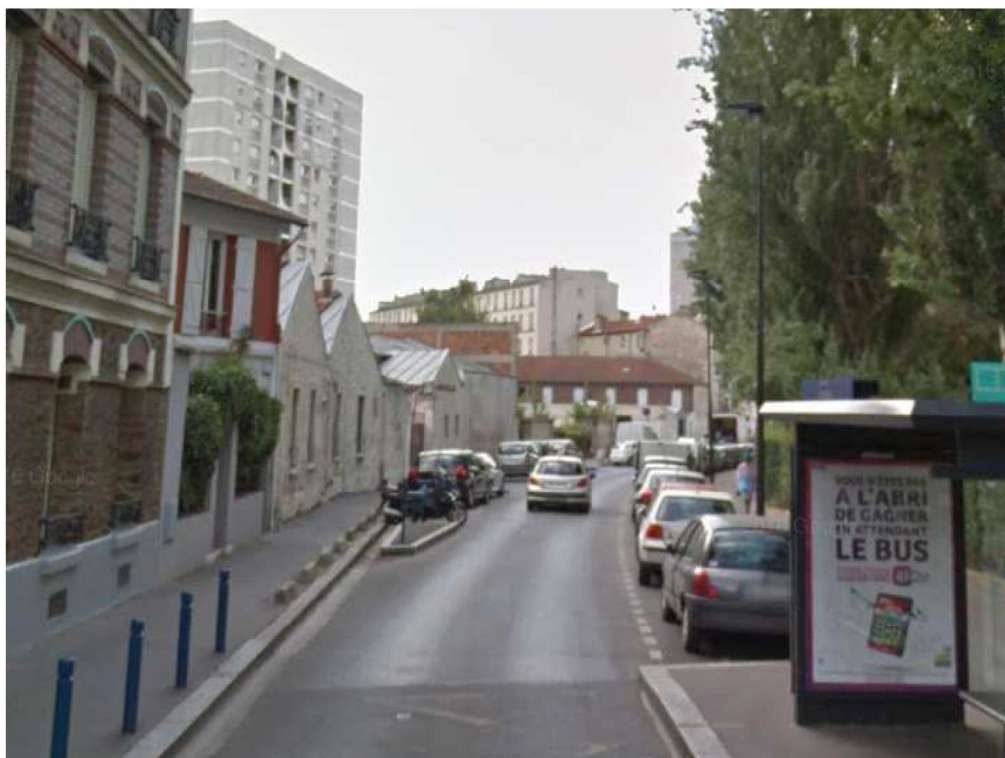
Photographie 12 : Le Square Stalingrad en face du site, Avenue de la République



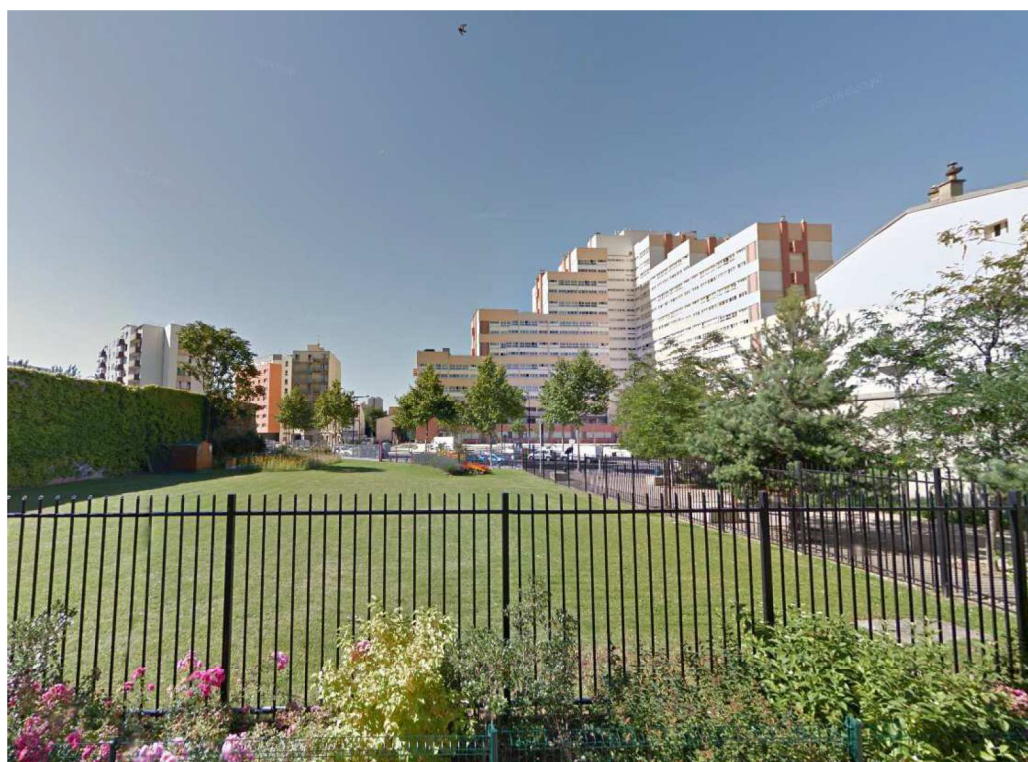
Photographie 13 : Rue Guyard Delain



Photographie 14 : Rue des Cités



Photographie 15 : Rue des Cités



Photographie 16 : Park Paul Bert depuis la crèche Scoubidou

- ▶ Demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact
- 3. Annexes Obligatoires

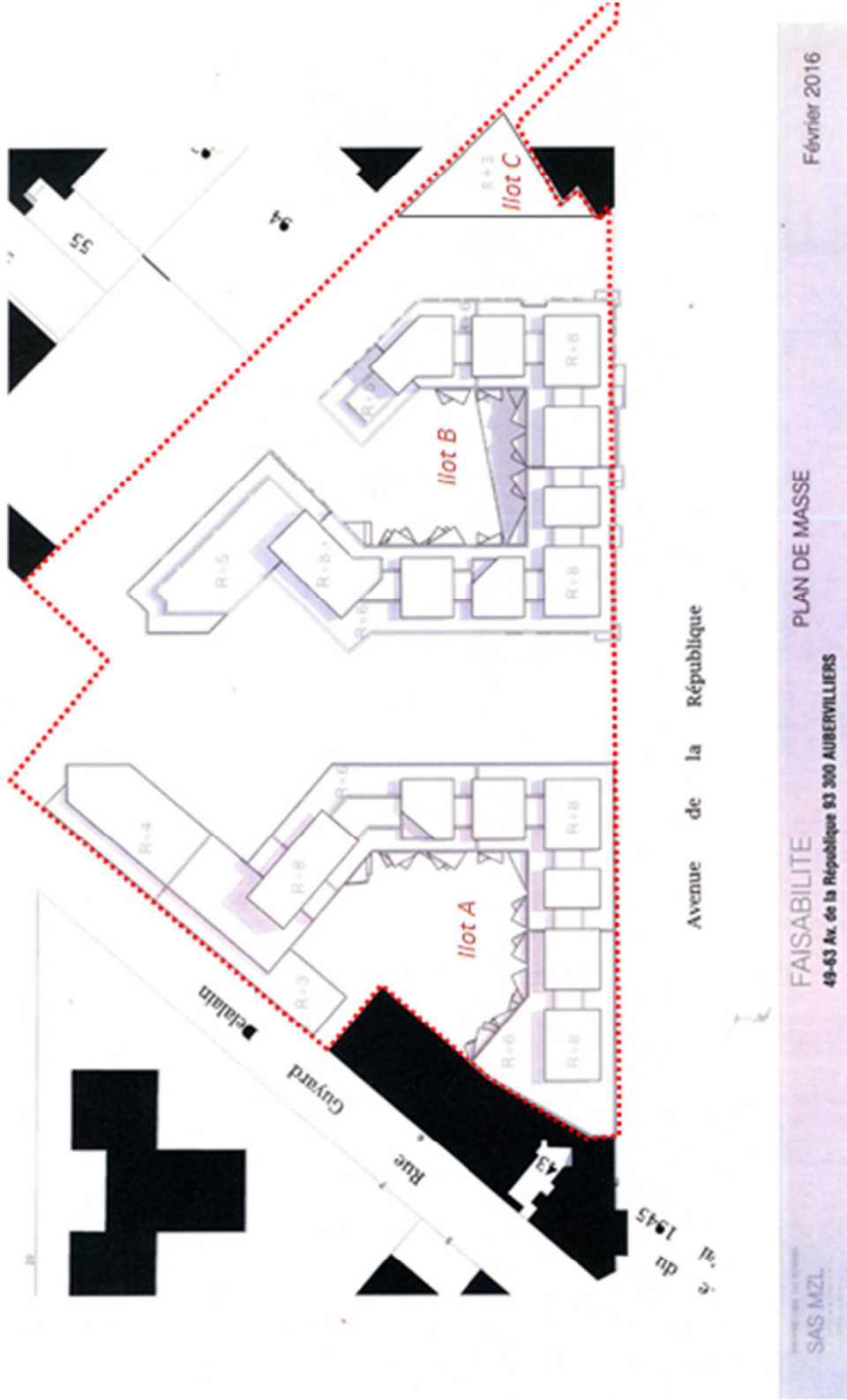


Figure 4 : Plan masse du projet

- Demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact
3. Annexes Obligatoires



Figure 5 : Plan d'ensemble

- ▶ Demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact
- 3. Annexes Obligatoires

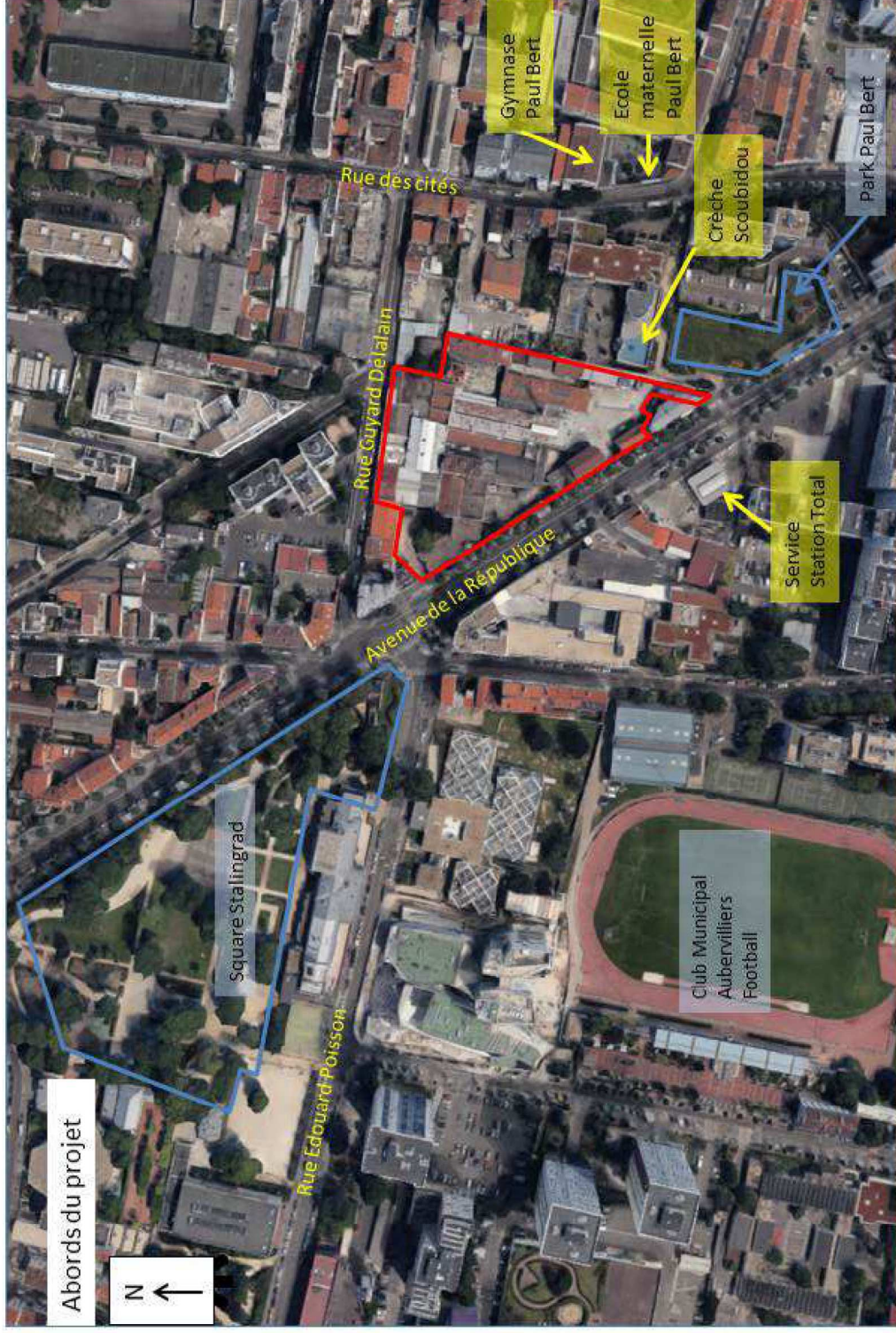


Figure 11 : Abords du projet



Figure 12 : Localisation du projet par rapport aux entités de la ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis